

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 40 (1969)
Heft: 6

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

transactions dans ce domaine ont dû atteindre ces derniers temps quelque 20 à 30 millions de francs par mois. La plus grande partie de ce commerce est réalisée pour le compte de l'étranger.

Baisse relative des recettes douanières dans les finances fédérales. — Les droits d'entrée ont régulièrement perdu de leur importance au cours des dernières années comme source de recettes pour la Confédération. Alors que leur part dans les recettes fiscales de la Confédération atteignait encore, avec 25,6 %, plus d'un quart en moyenne des années 1960/1961, elle n'a même plus représenté un cinquième (19,2 %) en 1966/1967. D'après le compte pour 1968 et le budget pour 1969, il faut prévoir une nouvelle baisse de la proportion — qui n'atteindrait plus que 17,2 % — pour la moyenne de ces deux années. La même tendance se dessine même si l'on prend en considération la part de 40 % des droits sur les carburants qui est versée à la caisse générale de la Confédération : les recettes douanières totales revenant à la Confédération (droits d'entrée et part mentionnée des droits sur les carburants) représentaient encore en 1960/1961 29,8 % des recettes fiscales de la Confédération ; cette proportion n'a plus atteint que 23,4 % en 1966/1967 et on peut prévoir, sur la base du compte de l'année dernière et du budget pour l'année en cours, qu'elle tombera même à 21,5 % en 1968/1969.

Baisse du trafic postal — accroissement de l'effectif du personnel. — Par rapport à 1967, la poste a enregistré en 1968 une baisse du trafic dans différents secteurs. Tel a été le cas, notamment, en ce qui concerne les lettres adressées, dont le nombre a diminué de 13 millions, les envois sans adresse (— 81 millions) et les colis (— 3,8 millions). Une exception est constituée par les journaux distribués à des abonnés par voie postale, dont le nombre s'est accru de 42 millions. En revanche, on a constaté d'autres importants reculs en ce qui concerne le service des chèques et des virements. Le nombre des envois contre remboursement dans le pays a baissé de 4 millions ou de 19 % environ, et celui des mandats postaux de 700 000 ou 10 %. Contrairement à cette baisse du trafic, l'effectif du personnel a continué de s'accroître : en effet, le nombre des personnes occupées dans le secteur postal a augmenté de 289 en 1968.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 2 25 81 ou 2 15 83
1^{er} vice-président : Willy Sunier, 2608 Courtelary, tél. (039) 4 92 06 ou 4 91 04
2^e vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73
Secrétaire : H. Boillat, 2732 Reconvilier/Loveresse, tél. (032) 91 23 20/91 29 79
Caissier : René Domont, 2905 Courtedoux, tél. (066) 6 23 72 ou 6 17 62
Rédaction du bulletin : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 2 17 51
Administration du bulletin : pl. de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 2 25 81
Comptes de chèques postaux : Caisse générale : 25-20 86
Bulletin : 25-102 13
Abonnement annuel : Fr. 10.— ; le numéro : Fr. 1.20